

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois février à seize heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d'Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Éric LYOBARD, Éric BARTHÉLÉMY, Maximilien GIRARD, Annie PASCAL, Nicolas ARMAND.

Membres absents excusés : Guillaume VELT

Date de la convocation : 16 février 2021

Secrétaire de séance : Nicolas ARMAND

Membres en exercice : 7

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020*
- *Mise en place de Payfip*
- *Programme d'actions en forêt communale*
- *Voirie Montée de l'ancienne cure et rue de l'église*
- *Régularisation voirie route du Casage : vente/échange*
- *Adhésion Association Canine Sisteronaise*
- *Rappel des projets d'investissement en 2021*
- *Questions diverses*

Début de Séance : 16H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020

Georges Roméo informe que les projets d'investissement qui ont été abordés lors du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020 vont être abordés au cours de la séance d'aujourd'hui.

Approuvé à l'unanimité

Mise en place de PayFiP

Georges Roméo informe que les finances publiques donnent la possibilité aux administrés de payer les factures d'eau et d'assainissement ou les loyers et fermages par internet. Le règlement pourra se faire par carte bleue (la commune aura une commission à payer) ou par virement, solution à privilégier car dans ce cas-là, il n'y a aucun frais pour la commune ; il sera toujours possible de régler par chèque comme précédemment.

Voté à l'unanimité

Programme d'actions en forêt communale

Georges Roméo informe que l'ONF propose de réaliser le marquage d'une parcelle de la forêt communale au lieu-dit Bussac pour un montant de 900 € HT. Il rappelle qu'une coupe affouagère était prévue tous les trois ans ; le dernier prestataire n'ayant pas donné satisfaction, il faut rechercher un nouveau prestataire.

Il est proposé de sonder la population pour estimer les besoins des habitants. Les personnes intéressées peuvent se manifester auprès du secrétariat de la mairie.

Concernant le programme de travaux proposé par l'ONF, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement pour le moment.

Travaux de voirie rue de l'église et montée de l'ancienne cure

Georges Roméo rappelle que les travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique incluait la remise en état de la voirie. Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de réaliser en bicouche un premier tronçon de la montée de l'ancienne cure jusqu'à la maison Rangan, l'impasse Augustine Gauthier et un premier tronçon de la rue de l'église. Afin de réaliser une économie sur les frais d'installation du chantier, Georges Roméo a demandé un chiffrage pour prolonger la montée de l'ancienne cure jusqu'à la rue des poiriers et la rue de l'église jusqu'à la route du col Saint Jean, ainsi que la possibilité d'un paiement en deux fois, acceptée par l'entreprise « Routière du midi ». Le nouveau devis s'élève à 20 274 € HT, soit 24 328.80 € TTC. Ces travaux seraient autofinancés par la commune avec la subvention du Département : 12 000 €/an (2021 & 2022).

L'autre projet de voirie est celui de la route du Casage sur laquelle des travaux viennent d'être réalisés mais semblent ne pas donner satisfaction, non pas par la prestation qui elle, est conforme à la commande mais par la solution choisie par le maître d'œuvre. Ce dernier doit se rendre sur les lieux le mercredi 24 février.

Éric BARTHÉLÉMY demande sur quelle base est fixé le montant annuel de la subvention départementale. Georges Roméo répond que c'est en fonction du linéaire de voirie.

Éric LYOBARD pense que les travaux sur la route du Casage sont justifiés mais l'endroit critique est difficile à stabiliser en raison de la présence d'eau. Concernant le devis de « Routière du midi », il pense qu'un seul déplacement de l'entreprise permet de réaliser une économie.

Le devis de « Routière du midi » est accepté avec le paiement d'une première moitié en 2021 et le solde en 2022.

Voté à l'unanimité

Échange – vente pour régularisation route du Casage

Georges Roméo rappelle que la route du Casage sur la partie haute ne passe pas à l'endroit défini par le cadastre. Il faut régulariser par un échange et deux cessions gratuites. Le coût des actes notariés s'élève à 870 €. Une première délibération pour un acte administratif avait été prise en mars 2020 ; elle a été transmise au notaire pour validation : en attente de réponse.

Convention mise en fourrière des chiens errants avec l'association canine sisteronaise

Georges Roméo rappelle que l'association canine sisteronaise propose une convention pour récupérer 2 chiens errants par an pour un coût de 390 €.

Annie Pascal précise qu'il faut les attraper et les amener au chenil à Mison et qu'une trappe coûte 370 €. Elle indique qu'il y a deux chiennes et un chien.

Georges Roméo voudrait être sûr de pouvoir attraper les chiens avant de s'engager par convention avec cette association. Mais il y a urgence car les deux chiennes vont faire des petits.

Éric Lyobard demande s'il serait possible de faire appel au lieutenant de l'ovétole. Georges Roméo l'avait contacté mais ce n'est pas de son ressort.

Nicolas Armand indique que ces chiens chassent en permanence ; ce qui n'est pas souhaitable pour la faune sauvage.

Maximilien Girard indique que ces chiens se nourrissent avec des croquettes entreposées dans des gamelles à plusieurs endroits dans le village. Il propose de contacter Monsieur Boussé qui est piégeur.

Rappel des projets d'investissement en 2021

Georges Roméo informe que :

- ⇒ Les travaux de réfection de la toiture sont planifiés en septembre 2021.
- ⇒ Les matrices cadastrales vont être transmises à l'atelier de restauration.
- ⇒ La consolidation du pont route d'Ozeron sera effectuée au printemps.
- ⇒ Concernant les travaux de la fontaine, Éric Lyobard a pris contact avec l'entreprise « Richard TP » pour convenir de la date des travaux. Georges Roméo précise qu'il est impératif que les travaux soient réalisés avant la réfection de la voirie par le Département, soit avant fin mars.

- ⇒ L'étude DECI (Défense Contre l'Incendie) est en cours ; son coût s'élève à 5 600 € HT. Si des travaux sont réalisés par la suite, le montant de l'étude sera subventionné avec le montant des travaux. L'étude est obligatoire mais concernant les travaux, c'est la mairie qui reste décisionnaire. Georges Roméo et Éric Barthélemy ont effectué un travail de repérage sur carte pour définir les zones à protéger : ERP (Établissement Recevant du Public), mairie, église, exploitations agricoles stockant du fourrage...
- ⇒ Le SDED, contacté ce matin par Georges Roméo, n'a pas réussi à obtenir de délai de réalisation auprès d'Orange pour les travaux d'enfouissement de la ligne téléphonique.
- ⇒ Georges Roméo propose l'achat de jardinières (petites si elles sont suspendues ou plus grandes si elles sont posées au sol) pour la mairie, la place du monument aux morts, la route d'Ozeron. Éric Barthélemy indique que plus les jardinières sont grandes, moins il est besoin d'arroser souvent.

Questions diverses

- Georges Roméo informe que Christophe Chanu a commencé à joindre les pierres de la fontaine sur la place de la mairie car elles éclatent quand l'eau s'infiltré. Il propose aux conseillers municipaux d'aller se rendre compte sur place après la séance.
- Georges Roméo informe qu'à la suite du sondage réalisé auprès des habitants pour le déneigement de leur voie privée par la commune, il y a eu peu de réponse positive. Une convention sera proposée pour la saison hivernale prochaine. Si le nombre des demandes reste faible, le déneigement sera effectué gratuitement la saison hivernale 2021/2022. Éric Lyobard précise que les voies privées concernées doivent être ouvertes à la circulation et que le service est proposé dans des conditions particulières, précisées dans la convention.
- Georges Roméo remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication et leur motivation.
- Éric Lyobard propose une projection sur l'installation de la fibre :
 - Plusieurs organismes sont concernés : Ardèche Drôme Numérique (ADN) pour la construction et FTTH pour la commercialisation.
 - En 2025, 97 % des foyers seront équipés dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche.
 - Il est nécessaire d'effectuer un recensement de toutes les prises qui seront installées ; il faut donc prévoir les projets de construction à venir et les travaux de voirie.
 - L'adressage devra être transmis avec la numérotation des maisons et la nomination des voies à ADN et au SNA (Service National des Adresses).
 - La vérification des infrastructures sera réalisée.
 - Les habitants d'Eygalayes sont prévenus que des agents vont faire des repérages sur le terrain. Éric Barthélemy indique que le démantèlement du réseau cuivre sera effectué d'ici 2030. Il pense que l'abonnement à la fibre va représenter un coût élevé pour les foyers et qu'il fera double emploi avec le déploiement de la 5G.

Georges Roméo informe que la communauté de communes a réalisé un emprunt de 550 millions pour la mise en place de la fibre. Ainsi il ne restera à la charge des particuliers que le branchement privé.
- Éric Barthélemy demande à Annie Pascal quel problème il y a eu avec les vétérinaires de Lagrange concernant la stérilisation des chats. Annie Pascal répond qu'une personne s'est présentée de la part de l'association Augustine ; cela s'est mal passé et les vétérinaires ne souhaitent plus recevoir l'association Augustine. Éric Barthélemy indique qu'il pourrait y avoir une convention avec la commune. Éric Lyobard se demande quel coût cela représente pour la commune.
- La discussion reprend concernant la convention avec l'association canine siteronaise pour les chiens errants. Il est précisé que la signature de cette convention par le maire n'est possible que si le conseil municipal autorise sa signature par délibération. Mais il faudrait être sûr de pouvoir attraper les chiens afin de ne pas engager la commune en vain.

Voté à l'unanimité

- Annie Pascal précise que le maire de Nice a pris un arrêté pour autoriser le nourrissage des chats.
- Éric Lyobard indique que les caniveaux près de la maison Burnier sont bouchés. IL sera demandé à Christophe Chanu d'intervenir.

Fin du conseil municipal : 18h10

Interventions du public :

- ❖ Néant

Le secrétaire,
Nicolas ARMAND